

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**Séance du 17 décembre 2013  
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**Approuvé par le Conseil d'Administration en sa séance du 28 janvier 2014**

**Etaient présents :**

***Collège A***

<b>M. Yvon BERLAND, Président de l'Université</b>
---

<b>M. Jean-Paul CAVERNI</b>
-----------------------------

<b>Mme Elisabeth GUAZZELLI</b>
--------------------------------

<b>M. Didier LAUSSEL</b>
--------------------------

<b>M. Jean-Paul MOATTI</b>
----------------------------

<b>M. Marc PENA</b>
---------------------

<b>M. Michel PROVANSAL</b>
----------------------------

***Collège B***

<b>Mme Valérie DEPLANO</b>
----------------------------

<b>Mme Laurence FERAY</b>
---------------------------

<b>M. Olivier KERAMIDAS</b>
-----------------------------

<b>Mme Caroline MAURIAT</b>
-----------------------------

***Collège « BIATSS »***

<b>M. Bernard BOURSON</b>
---------------------------

<b>Mme Sabine NAPIERALA</b>
-----------------------------

<b>M. Georges RELJIC</b>
--------------------------

***Collège « Usagers »***

<b>M. Niels BERNARDINI</b>
----------------------------

<b>M. Thomas CAVANNA</b>
--------------------------

<b>Mme Julie EL MOKRANI TOMASSONE</b>
---------------------------------------

**Etaient représentés :**

<b>M. Jean-Philippe AGRESTI</b>	<b>A donné pouvoir à Mme DEPLANO</b>
<b>M. Nicolas MORALES</b>	<b>A donné pouvoir à Mme DEPLANO</b>
<b>Mme Agnès TREBUCHON</b>	<b>A donné pouvoir à M. Olivier KERAMIDAS</b>
<b>M. Sébastien TARIQ</b>	<b>A donné pouvoir à Mme EL MOKRANI TOMASSONE</b>
<b>Mme Solène MATTLIN</b>	<b>A donné pouvoir à M. Olivier KERAMIDAS</b>
<b>Mme Catherine GINER</b>	<b>A donné pouvoir à M. Marc PENA</b>
<b>M. Christian LOUIT</b>	<b>A donné pouvoir à M. Marc PENA</b>
<b>M. Bernard MOREL</b>	<b>A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI</b>
<b>M. Jean-Marie d'ASPE</b>	<b>A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL</b>
<b>M. Christophe MASSE</b>	<b>A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI</b>
<b>M. Jean-François BIGAY</b>	<b>A donné pouvoir au Président</b>
<b>M. Jean-Jacques ROMATET</b>	<b>A donné pouvoir au Président</b>
<b>Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN</b>	<b>A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL</b>

**30 membres présents ou représentés**

**Etaient présents :**

**Membres de droit**

<b>Directeur Général des Services</b>	<b>M. Damien VERHAEGHE</b>
<b>Agent comptable</b>	<b>Mme Isabelle LECLERCQ</b>

**Invités permanents**

<b>Vice-président Formation</b>	<b>M. Thierry PAUL</b>
<b>Vice-président Recherche</b>	<b>M. Denis BERTIN</b>
<b>Vice-président Affaires Juridiques</b>	<b>M. Richard GHEVONTIAN</b>
<b>Vice-président Patrimoine</b>	<b>M. Hervé ISAR</b>
<b>Vice-président Système d'Information</b>	<b>M. Gérard SOULA</b>
<b>Vice-présidente Développement Durable</b>	<b>Mme Mariane DOMEIZEL</b>
<b>Vice-Président Etudiant</b>	<b>M. Ahmed-Ali EL AHMADI</b>
<b>Directrice Générale des Services Adjointe</b>	<b>Mme Dominique ESCALIER</b>
<b>Directeur des Affaires Générales</b>	<b>M. Jean-Paul BONY</b>

<b>Directrice du SUIO</b>	<b>Mme Evelyne MARCHETTI</b>
<b>Directrice du SCD</b>	<b>Mme Anne DUJOL</b>
<b>Directeur du SUFA</b>	<b>M. Roland KAZAN</b>
<b>Directrice du SUMPP</b>	<b>Mme Irène SARI-MINODIER</b>

**Invités permanents extérieurs**

<b>Délégué régional CNRS</b>	<b>M. Younis HERMES</b>
<b>Délégué régional INSERM</b>	<b>M. Dominique NOBILE</b>

**Invités permanents : Directeurs de composantes**

<b>UFR ALLSH</b>	<b>M. Pierre-Yves GILLES</b>
<b>UFR Pharmacie</b>	<b>Mme Françoise DIGNAT-GEORGE</b>
<b>UFR Economie et gestion</b>	<b>M. Pierre GRANIER</b>
<b>UFR Sciences</b>	<b>M. Jean-Marc PONS</b>
<b>UFR Sciences du Sport</b>	<b>M. Eric BERTON</b>
<b>IUT d'Aix-Marseille</b>	<b>Mme Sophie LENGRAND-JACOULET</b>
<b>IAE</b>	<b>Mme Virginie de BARNIER</b>
<b>EU3M</b>	<b>Mme Anne DEMEESTER</b>
<b>MMSH</b>	<b>Mme Sophie BOUFFIER</b>

**Invités exceptionnels**

<b>Mme Laurence SORRET</b>
<b>Mme Brigitte CARPENTIER</b>
<b>M. Alexis FALDA</b>
<b>Mme Laetitia RIDELLER</b>
<b>Mme Christine LOGIER</b>

## **I / Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2013**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité. Mme Sabine Napierala n'a pas pris part au vote du fait de son absence à la séance précédente.

## **II / Actualités**

### 1/ Budget de l'Université pour l'année 2014

Le Président précise que l'établissement n'ayant pas reçu la notification de sa dotation du Ministère au moment de la construction du budget, ce dernier, a été construit sur l'hypothèse que la dotation 2014 serait identique à celle de 2013.

Cette hypothèse s'est justifiée à la différence que cette année l'Etat a retenu 1 M€ au titre du renouvellement de la licence globale avec l'éditeur ELSEVIER (abonnements) pour lequel nous aurons l'équivalent de dépense en moins au niveau de l'établissement.

Le Président ajoute que pour l'année 2013 l'établissement a reçu une notification s'élevant au total à 484M€.

### 2/ Postes affectés à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche :

Le Président indique que l'Etat souhaite octroyer 5000 postes aux établissements d'enseignement supérieur pour 5 années, 1000 postes ayant déjà été distribués. L'Université d'Aix Marseille a bénéficié de 7 postes en 2013. Le Président souligne qu'à compter de cette année l'Etat fonctionnera de façon un peu différente, avec 2 types d'attribution :

- des postes attribués en fonction de critères complexes qui font référence à SYMPA. Sur ces critères AMU n'en bénéficie pas car tout comme les Universités de Paris V, VII, XI, Strasbourg et Lorraine, l'Etat considère que l'établissement est surdoté d'environ 350 postes ;
- des postes attribués sur 3 années consécutives au nom de la politique de site. Cette enveloppe sera attribuée au moment de la signature des contrats, qui comprennent les contrats de site, pour l'établissement en 2018. Les discussions débiteront l'année prochaine pour les années 2015, 2016, 2017 en sachant que si les contrats courent jusqu'en 2018 les postes seront attribués de façon anticipée.

## **III / Budget de l'Université pour l'année 2014**

**Le Président** laisse la parole à Madame Carpentier et précise que cette présentation sera suivie d'une discussion.

**Mme Carpentier** indique que dans les documents transmis préalablement au CA se trouvent les éléments qui donnent lieu à un vote ainsi qu'une note de contextualisation de la construction budgétaire accompagnée des chiffres qui vont être présentés. (cf diaporama « Budget 2014, Présentation au Conseil d'Administration du 17/12/2013»). Elle les commente.

**Le Président** souhaite décaler le vote du budget afin de présenter au préalable la campagne d'emplois 2014 des enseignants et des BIATSS qui impacte le budget. Il met l'accent sur le fait que le budget est construit essentiellement sur des décisions prises dans le cadre de la campagne d'emplois et de la politique indemnitaire. Avant le vote du conseil sur le budget, il est nécessaire d'avoir cette vision globale.

#### **IV / Campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs et BIATSS 2014**

**Mme Sorret** présente la campagne d'emplois qui a été soumise le matin au Comité Technique pour avis.

Cette présentation porte sur les différents éléments de contexte, les principes énoncés dans la circulaire AMU du 09/10/2013, le calendrier de la campagne et enfin sur les postes ouverts aux recrutements / concours (Cf diaporama « Campagne d'emploi 2014 – Présentation CT / CA du 17 décembre 2014 »).

**Le Président** rappelle qu'aujourd'hui parler de postes n'a plus de sens dans la mesure où l'établissement gère une masse salariale globale.

Dans un premier temps, il mentionne que l'Etat ne compense pas toutes les décisions qu'il prend au niveau de différents aspects comme le CAS Pensions, le GVT, la revalorisation des catégories B et C. Il insiste sur le fait que l'Université assure le financement de ces aspects sur les autres ressources.

Dans un second temps, le Président rappelle que les décalages de recrutement ont été partiellement résorbés dans l'établissement.

Ces précisions peuvent expliquer qu'il y ait encore des décalages de recrutement cette année, même s'ils sont moins nombreux que l'an passé.

**M. Reljic** remarque que Mme Sorret fait une distinction entre les postes ouverts aux concours (19) et les postes dédiés au dispositif Sauvadet (108). Il souhaite connaître le nombre de postes réservés pour Origamu sur les Bap J, G, E ?

**Mme Sorret** répond que cette année l'établissement mobilise tous les postes qui en temps normal auraient donné lieu à un recrutement par concours, afin de les offrir à des personnels concernés par Origamu notamment sur les sites de St-Charles et Aix.

En terme de volumétrie cette année on note peu de départ à la retraite. Cette « mobilisation » permet toutefois d'enrichir de façon substantielle l'offre de postes en mobilité interne. C'est la raison pour laquelle l'établissement n'a pas souhaité s'engager sur des ouvertures de concours.

**Mme Mauriat** note que le résultat de fonctionnement sur le budget est de 6M€ et demande si ce résultat positif est lié aux décalages de recrutement.

**M. Verhaeghe** répond que les décalages de recrutement ne génèrent pas 6 M€ d'économie.

**Mme Mauriat** réplique en indiquant que ce sont les décalages de recrutement qui permettent d'anticiper un redressement financier. Elle note que des postes avec un statut de référence de professeur deviennent des postes d'ATER ou de contractuels, d'où une baisse de la masse salariale tout en préservant un nombre identique de personnels face aux étudiants.

Elle s'interroge sur la contradiction entre la réduction des heures complémentaires et le maintien de l'offre de formation.

**Le Président** répond que comme cela a été relevé en comité technique il y a une réduction significative du nombre de postes mis en décalage cette année par rapport à l'an passé.

Il explique de nouveau qu'il faut trouver des financements pour assurer à la fois ce que l'Etat ne finance pas, et à la fois le passif.

Il précise également que les 6 M€ ne sont qu'une toute petite part comparé à la masse salariale. Il mentionne que si l'établissement présente un bilan négatif le Rectorat imposera un plan de redressement et qu'une attention doit y être portée.

S'agissant des heures complémentaires en une année l'établissement a payé 18M€, soit 1M€ de plus que l'année précédente. Il souligne que sans réduire l'offre de formation, il y a des marges de manœuvre. Il informe que réduire les heures complémentaires de 300 000 € semble être encore bien inférieur à ce qui se fait dans les autres universités. Il rajoute que l'autonomie est très surveillée et qu'il est de notre responsabilité d'agir de cette manière.

**M. MOATTI** indique qu'il est d'accord avec l'effort de rigueur raisonnable. En revanche, il se pose la question de savoir comment renforcer la recherche pour atteindre l'excellence, et inversement proposer des enseignements de qualité ? Il comprend le problème stratégique que cela pose. Il indique que cela n'est pas une critique, il sait que la Commission Recherche travaille dans des délais brefs. Il souhaiterait qu'il y ait une discussion sur les orientations stratégiques afin d'apporter des corrections pour les années à venir.

**Le Président** répond que dans le cadre de la mise en place de l'Université et compte tenu du contexte particulier et des crédits alloués qui ne sont pas en augmentation, c'est un devoir d'être attentif et d'avoir une gestion financière saine. Il précise qu'après deux années de fonctionnement, à savoir 2012 et 2013, il sera désormais possible de déterminer une tendance puis d'élaborer une stratégie visant à mettre en adéquation les recrutements et l'offre de formation. Il va falloir passer d'une discussion de coûts à une discussion stratégique, voire à une réflexion pluriannuelle. L'établissement a connaissance des départs à la retraite pour les BIATSS et pour les enseignants-chercheurs, il sera donc indispensable d'avoir une trajectoire sur 3 ou 4 ans qui tienne compte des effectifs étudiants, de la recherche et proposer des recrutements adaptés aux besoins.

**Mme El Mokrani Tomassone** remarque que sur les tableaux communiqués les totaux n'apparaissent pas. Elle souhaite connaître le nombre de recrutements titulaires, non titulaires et le nombre de décalage de recrutement sur la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs.

**Le Président** répond que concernant les recrutements de personnels titulaires et non titulaires, il faut tenir compte des besoins exprimés qui selon les composantes sont de natures différentes. Certaines composantes émettent le vœu d'obtenir des postes d'ATER.

**Mme Sorret** précise que concernant les postes BIATSS, certains ne sont pas ouverts aux concours, d'autres sont susceptibles d'être vacants. Pour ces postes il est impossible de dire aujourd'hui si ces derniers seront occupés par des titulaires ou par des ANT, la mobilité interne s'adressant à tous les personnels d'AMU.

**M. Verhaeghe** précise que la campagne d'emploi est une mise en place de projets d'utilisation des postes qui se concrétise par la suite. C'est pourquoi il est impossible de dire aujourd'hui combien il y aura de titulaires, de non titulaires.

**Mme El Mokrani Tomassone** revient sur les composantes qui désirent des supports d'ATER et sur les difficultés que cela génère dans les amphithéâtres et les UFR.

**Le Président** répond que les responsables de composantes prennent en charge ces difficultés.

**Mme El Mokrani Tomassone** indique qu'elle participe au Conseil d'Administration au titre d'élue étudiante et qu'elle fait remonter les préoccupations des étudiants. Elle insiste sur la nécessité d'obtenir davantage de postes pour répondre à un besoin réel et urgent et ainsi donner la priorité à la pédagogie. Obtenir des postes supplémentaires

permettrait de désengorger les amphithéâtres (cours en petits groupes) et ainsi d'augmenter le taux de réussite des étudiants en 1<sup>re</sup> année.

La campagne emplois est très liée à la réussite des étudiants.

**Le Président** répond qu'il fait confiance aux responsables d'UFR pour exprimer leurs besoins en fonction de la manière dont les enseignements sont programmés (petits groupes).

Il confirme que la campagne d'emplois répond aux besoins exprimés par les composantes en sachant que l'on est dans une période où les problèmes financiers sont corrigés, et que l'établissement assume ce que l'État ne prend pas en charge. L'Université ne peut pas prendre le risque d'aller trop vite et de se mettre en difficulté.

**Mme El Mokrani Tomassone** s'interroge sur les conditions d'études au sein d'AMU l'an prochain.

**Le Président** répond que les conditions seront meilleures l'année prochaine et moins bonnes que l'année suivante.

**Mme El Mokrani Tomassone** met l'accent sur les conditions d'études des étudiants de Droit pour l'année prochaine, à savoir y aura-t-il moins de monde dans les amphithéâtres ?

**Le Président** répond qu'elle ne peut pas parler à la place des étudiants de Droit et dire qu'ils sont malheureux.

**M. Bernardini** confirme que les deux premières semaines sont assez terribles au niveau des conditions. Mais que cela n'est plus vrai par la suite et que l'espace est largement suffisant. Il précise également que tous les besoins sont évoqués en Conseils d'UFR.

**Mme El Mokrani Tomassone** estime que si les deux premières semaines les conditions n'étaient pas si difficiles, il y aurait moins d'abandon.

**M. Bernardini** répond que c'est faux.

**M. Bourson** indique que son organisation syndicale est consciente des problèmes pour notre Université et pour l'ensemble des Universités.

Il rappelle que le CNESER a voté une motion (37 POUR 9 CONTRE 6 ABSENTION) qui dénonce l'austérité qui existe dans les Universités et que subit également notre établissement.

Monsieur Bourson souhaite savoir ce que « décalage de recrutement » signifie.

**Le Président** signale que dans les décalages de recrutement certains sont souhaités. Il s'agit pour une composante d'apprécier si un besoin est immédiat ou s'il peut être différé pour des raisons stratégiques et non budgétaires. Le décalage stratégique vise également à ne pas faire exploser la masse salariale de l'établissement devant les impératifs qui s'imposent à nous, à savoir non financement par l'Etat, et rattrapage des postes gelés dans notre Université.

**M. Bourson** affirme que le gel des emplois permet donc de récupérer de la masse salariale.

**Le Président** répond que ce n'est pas tout à fait ça.

**M. Bourson** indique que les membres du CNESER ont reçu une notification pour AMU d'un montant de subvention pour 2014 de 478,8 M€ et non 480 M€ comme indiqué sur le diaporama.

**Le Président** annonce que la lettre de la Ministre fait apparaître une subvention de 479 330 213 € soit une dotation quasi identique à 2013 (1M€ de moins qu'en 2013 pour la prise en charge des abonnements ELSEVIER).

**M. Bourson** indique que le coût de la vie évolue, qu'elle est de plus en plus chère. Il reprend les propos de la Ministre concernant le GVT : « aucun crédit n'étant prévu en loi de finances... » et insiste sur le report du problème sur l'ensemble des Universités. Il renforce cette idée en indiquant que l'absence de compensation de l'augmentation de la grille indiciaire des catégories C met encore plus à mal notre Université sur la masse salariale.

**Le Président** met l'accent sur la nécessité de gérer prudemment l'enveloppe de masse salariale pour compenser ces manques.

**M. Bourson** répond que l'Etat demande aujourd'hui aux Universités de gérer la pénurie et les problèmes d'emplois par le biais de l'autonomie, et, plus grave, que rien n'est pérennisé afin de rester en dessous du seuil qui imposerait un redressement.

**Le Président** acquiesce sur la politique imposée et rajoute que l'établissement mène une politique raisonnable.

**M. Bourson** répond que l'établissement accompagne la politique d'austérité tant pour la recherche que pour la formation et que ce n'est pas une politique raisonnable.

Il précise que son organisation syndicale s'élève contre ces politiques mises en œuvre. Il rejoint la problématique des étudiants, en soulignant que c'est l'enseignement qui souffre, qu'un ATER et un enseignant-chercheur n'ont pas la même qualité d'enseignement, que le contenu pédagogique n'est pas identique. Il annonce que c'est pour ces raisons que la CGT votera contre la campagne d'emplois car elle ne répond en rien aux besoins de notre Université.

Il pose la question de savoir si les directeurs d'UFR qui participent à la construction de ce budget vont s'en contenter ? Et s'ils sont en accord avec cette évolution ?

**Le Président** suggère de leur poser la question et précise que ce sont des décisions collégiales, qu'elles sont prises en fonction du contexte dans lequel se trouve l'Université.

**Mme Napierala** se demande pourquoi il apparaît deux campagnes de recrutement par mobilité interne 2013 et 2014 sur le tableau des BIATSS ?

**Mme Sorret** répond que la DRH souhaite laisser en miroir 2013 et 2014. Certains postes étaient vacants en campagne d'emplois 2013 et ont été pourvus par un ANT ou non pourvus. En campagne d'emplois 2014, ils figurent donc toujours parmi les postes vacants (car un poste Etat pourvu par un ANT est considéré comme vacant). L'affichage campagne d'emplois 2013 fait référence à un poste déjà « vacant » en 2013 et présenté lors de la précédente campagne d'emplois, un poste campagne d'emplois 2014 fait référence à un poste qui vient de se libérer ou se libèrera en 2014, comme un départ à la retraite par exemple

Pour les personnels BIATSS, il y a donc 2 volets : la mobilité interne classique ou la mobilité Origamu en 2014. Ce sont des postes qui sont proposés aux agents en janvier 2014 mais qui ne sont pas forcément vacants aujourd'hui.

L'établissement donne la priorité à la mobilité pour les personnels de l'établissement impactés par Origamu.

Elle ajoute qu'au titre de la mise en œuvre du dispositif Sauvadet, l'établissement s'efforce de mettre en adéquation les supports d'État afin d'y affecter les personnels non titulaires ayant réussi le concours. Et cela pour faciliter la gestion future en matière de CAS pension

**M. Reljic** souhaite savoir si l'établissement s'est appuyé sur les résultats de l'année précédente pour évaluer les passages en liste d'aptitude ?  
Si c'est le cas, il précise que 2013 a été une année négative et espère que l'année 2014 sera meilleure. Ce qui l'amène à se demander si l'établissement a le volume de postes nécessaire.

**Mme Sorret** répond que si les résultats sont meilleurs, l'établissement trouvera des solutions pour asseoir les personnels qui ont bénéficié de cette promotion. Pour évaluer les réussites, la DRH a pris en compte les résultats des années 2012 et 2013 avec une marge de sécurité.

**M. Reljic** rappelle pour mémoire que la dernière CAPN n'a pas tenu compte de la fusion des établissements

**Le Président** précise qu'il s'est entretenu avec Simone Bonnafous sur ce sujet en demandant la plus grande vigilance.

**Mme Dujol** souhaite annoncer que les résultats concernant les tableaux avancement et listes d'aptitude pour les personnels de bibliothèques ont été très satisfaisants cette année par rapport aux années précédentes.

**Mme Mauriat** fait remarquer que les 7 postes annoncés n'apparaissent pas dans cette campagne d'emplois.

**Mme Sorret** répond que les postes ont été attribués en CA de juillet et qu'un vote a validé leur affectation.

**Mme Mauriat** s'interroge sur 80 postes + 10 agents contractuels sur ressources propres qui n'apparaissent pas dans la campagne d'emplois.

**Mme Sorret** répond que ce sont des postes sur ressources propres et que par conséquent ils n'apparaissent pas dans la campagne d'emplois qui ne porte que sur les supports Etat.

**Le Président** propose de passer au vote sur la campagne d'emplois :

**Le Conseil d'Administration approuve par 24 voix pour et 6 voix contre la campagne d'emplois Enseignants et BIATSS 2014.**

**Le Président** continue en rappelant que de la même manière le budget est impacté par la décision du CA sur la politique indemnitaire, et propose de poursuivre sur ce sujet.

## **V/ Politique indemnitaire en faveur des personnels BIATSS de l'Université**

**Le Président** rappelle le contexte en mentionnant que la politique indemnitaire fait suite à une demande d'une formation syndicale, l'UNSA, et également de la volonté de l'établissement d'augmenter de 7% la part indemnitaire de l'ensemble des personnels. Dans la mesure où certains personnels sont bloqués par leur régime indemnitaire

en raison du plafonnement réglementaire applicable notamment à la PPRS, la façon de procéder afin que tous les agents puissent bénéficier de cette augmentation consiste à proposer la possibilité pour l'établissement de mettre en place un régime d'intéressement en faveur des personnels BIATSS. Pour plus de transparence, la direction des Ressources Humaines présentera chaque année un bilan détaillé pour information de l'utilisation de l'intéressement devant le CT et le CA.

**M. Bourson** répond qu'afficher une augmentation pour le personnel c'est très bien mais que la CGT est opposée à l'augmentation des primes. En revanche, elle est favorable à l'augmentation du pouvoir d'achat avec comme levier l'augmentation du point d'indice et cela pour toutes les catégories de l'enseignant-chercheur au BIATSS.

Il continue en avançant qu'une proposition d'augmentation de prime ne fait qu'accroître les inégalités. Le montant de la prime d'un personnel de catégorie A est plus élevée que celle d'un personnel de catégorie C, il souhaiterait proposer un inversement proportionnel, afin que les catégories C puissent profiter davantage de cette augmentation du pouvoir d'achat.

**Le Président** répond que tout le monde est favorable à une augmentation du point d'indice mais que cela ne relève pas d'une décision de l'établissement. Il précise que si le système de prime n'est pas égalitaire, celui du point d'indice ne l'est pas non plus.

**M. Bourson** rappelle que le point d'indice fait partie intégrante du salaire et donc pris en compte dans le calcul de la retraite et de la couverture maladie.

Il fait lecture d'un document sur la politique indemnitaire (joint au PV), puis rajoute que les primes ne compensent pas les difficultés qu'ont les gens à vivre et demande à ce que l'établissement débloque le plus possible les emplois gelés.

**Le Président** informe que des propositions ont été faites en CT et que si les finances le permettent l'année prochaine une réflexion sera menée afin d'améliorer le quotidien des personnels.

**M. Bourson** répond que l'idée est louable mais qu'il est nécessaire de réfléchir à une politique plus cohérente que la politique de primes à outrance (intéressement, prime recherche...).

**Le Président** répond que l'Université n'a pas la maîtrise du point d'indice, que la seule possibilité de répondre cette année aux demandes des agents a été celle-ci et que les personnels y ont été sensibles.

**Mme Napierala**, pour aller dans le sens de M. Bourson, indique que cette augmentation est positive mais effectivement 7% d'une prime ne représente pas le même montant pour une catégorie C ou une catégorie A. Concernant le point d'indice non plus, elle précise que les responsabilités entre une catégorie A et une catégorie C ne sont pas les mêmes.

Elle propose une autre solution qui pourrait être envisagée pour l'année prochaine à savoir de distribuer de façon équitable un montant forfaitaire attribué à tout le monde de façon égalitaire.

**Le Président** répond qu'il n'est pas défavorable à un montant forfaitaire si bien entendu les finances le permettent.

**Mme Napierala** rajoute que la prime d'intéressement est un dispositif inégalitaire, incontrôlable même si un bilan sera présenté. Aucune concertation n'aura lieu avec les organisations syndicales.

**Le Président** regrette la stratégie qui consiste à rechercher un point négatif dans une action positive.

Il rappelle le pourquoi de la mise en place du dispositif d'intéressement : c'est l'unique possibilité de faire bénéficier tous les agents de cette prime. Il ne s'agit pas d'une boîte de Pandore.

**Mme Napierala** répond que c'est par prudence.

**Le Président** répond qu'il a souhaité présenter le budget et la campagne d'emplois en amont afin de démontrer que c'est soutenable, que l'Université ne fait pas n'importe quoi.

**Mme Mauriat** souhaite connaître le montant de l'enveloppe.

**Mme Sorret** répond que l'enveloppe est de 700 000 euros en année pleine.

**Mme Mauriat** précise qu'il ne faut pas confondre salaire et prime. Et qu'au niveau national, la LRU renforce la perte de statut de la fonction publique.

**Le Président** lui demande si avant 2007 tous les personnels de toutes les universités avaient des régimes équivalents ? Il répond que non, que même entre les trois Universités d'Aix-Marseille il y avait des inégalités. Il précise au contraire que le système devient de plus en plus transparent et égalitaire.

**M. Reljic** informe que son organisation a revendiqué cette revalorisation indemnitaire pour l'ensemble des personnels et qu'il se félicite que ce point soit débattu en CA. Il précise que son organisation est solidaire avec les autres organisations syndicales pour demander l'arrêt du gel du point d'indice. Il rajoute être favorable au fait que cette prime soit incluse dans le calcul des salaires et des pensions de retraite. Néanmoins, il indique qu'il ne faut pas confondre le combat mené au niveau national et celui mené au niveau local et que voter contre ce point aujourd'hui c'est infliger une double peine aux agents de l'Université.

Le pouvoir d'achat est quelque chose d'important, il rappelle que dans son ex Université en 2006/2007 un personnel de catégorie C percevait 60 €/mois de PPRS. Après avoir mis en place un groupe de travail « prime » toutes les primes ont été remises à plat et aujourd'hui cette même prime est de 229 €.

Il souligne également le fait que l'on parle souvent des catégories C mais que c'est aussi une erreur de diviser les catégories entre elles dans le collège des BIATSS.

Pour conclure il indique être favorable à une revalorisation indemnitaire et favorable pour défendre le dégel du point d'indice au niveau national.

**M. Bourson** souhaite connaître le montant du plafond maximal proposé.

**M. Verhaeghe** répond que c'est le même plafond qu'en 2012 et également le même que celui prévu dans le décret sur les primes de formation continue avec un plafond de 13000 € brut / an.

**M. Bourson** informe que pour les personnels de catégorie C cela représente environ 15 € brut/an. Il souligne le grand écart afin de montrer que nous sommes loin du compte au niveau égalitaire.

**Le Président** répond que l'établissement ne peut pas multiplier les références mais qu'une grande vigilance sera appliquée sur la manière dont les crédits vont être utilisés.

**Mme El Mokrani Tomassone** aimerait connaître le mode d'emploi de cette prime.

**Le Président** répond que le mode d'emploi est simple : 7% de plus sur le régime indemnitaire.

**Le Président** propose de passer au vote sur la politique indemnitaire :

**Le Conseil d'administration approuve par 24 voix pour et 6 voix contre la politique indemnitaire en faveur des personnels BIATSS (titulaires et contractuels hors recherche) de l'Université et la création d'un dispositif d'intéressement.**

### **Retour au point III / Budget de l'Université pour l'année 2014**

**Le Président** propose de revenir au budget.

Avant que la présentation de Mme Brigitte Carpentier ne reprenne, le Président souhaite savoir s'il y a des questions.

**M. Provansal** indique que sur la page 2 de la présentation du budget il est indiqué en prévision 721 M€ de dépenses de fonctionnement et 697 M€ en recettes ce qui fait 24 M€ de déficit. Il souhaiterait savoir quelles sont les recettes qui ont été prises en compte pour l'équilibre.

**Mme Carpentier** précise que cela sera expliqué dans la présentation du budget agrégé. Elle précise que les 721M€ d'euros correspondent à la somme des dépenses à savoir :

- Personnel : 493,8 M€.
- Fonctionnement : 144,1 M€ (dont amortissement : 41 M€)
- Investissement : 83,5 M€

En contrepartie se trouvent les ressources pour un montant de 697 M€ :

- Fonctionnement : 644,4 M€
- Investissement : 52,7 M€

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement donne le résultat de fonctionnement à savoir 6,6 M€ incluant l'impact des amortissements qui y contribuent à hauteur de -14 M€. La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 20,6 M€ qui permet de venir compléter les ressources.

Pour conclure, l'équilibre budgétaire est fait de l'ensemble des 721M€ de dépenses et des 697M€ de recettes plus ou moins le résultat de fonctionnement et la CAF.

**M. Provansal** souhaite connaître les règles qui régissent les amortissements.

**Mme Carpentier** laisse la parole à Madame Isabelle Leclercq pour apporter une réponse.

**Mme Leclercq** répond que l'amortissement obéit à règles différentes suivant le bien concerné, notamment la durée de vie d'amortissement.

Madame Leclercq souligne que pour 2014 ce n'est qu'une évaluation à 41 M€. Il faut également prendre en compte la reprise sur subventions pour 27M€ et l'ensemble des subventions qui vont également être amorties au même titre que les dépenses. Tout cela fait une différence de 14M€ qui vient abonder la CAF et qui permet de financer les investissements, l'amortissement permettant le renouvellement des investissements.

Pour conclure, le total des dépenses (721 M€) moins le total des recettes (697 M€) donne un déficit de 24M€. Les subventions rajoutées à la reprise des amortissements aboutissent à 14M€ qui viennent financer le déficit de 24 M€ et la différence des 10 M€ se fait sur le prélèvement sur le fond de roulement qui est prévu sur ce budget.

**Mme Mauriat** demande si les 40M€ environ provenant des ressources affectées concernent autre chose que la recherche.

**Mme Carpentier** répond qu'on y retrouve également le Plan Campus et certains projets Erasmus.

**Mme Mauriat** note que le budget est composé de 22% de ressources propres et demande s'il existe des normes au niveau national.

**M. Verhaeghe** répond qu'il n'existe pas de normes mais précise que plus ce taux est élevé et mieux c'est, car il s'agit du taux d'indépendance par rapport à la dotation de l'Etat.

**M. Provansal** s'interroge sur la dotation concernant les contrats de recherche post doc et demande si ces derniers travaillent sans qu'il y ait de contribution pour leur retraite.

**Mme Sorret** répond que seuls les titulaires sont assujettis au CAS pension. AMU verse systématiquement des cotisations employeurs au titre de la retraite des ANT, mais pas au titre du CAS pensions qui ne concerne que les titulaires.

**Madame Carpentier** reprend la présentation du budget.

**Le Président** invite maintenant à passer aux différents votes :

#### **1/ Budget agrégé de l'Établissement pour l'année 2014**

**M. Verhaeghe** souligne deux indicateurs qu'il faut retenir. Le premier c'est que le compte de résultats est positif, dans la négative l'Université serait soumise à un plan de redressement. Et le second est la CAF de 20 M€ et le fonds de roulement de 52 M€.

**Mme Mauriat** souhaite faire une déclaration avant le vote. Le contenu de cette déclaration sera annexé au pv.

**Mme El Mokrani Tomassone** souhaiterait obtenir une ventilation par composante.

**Le Président** rappelle qu'il s'agit de voter le budget de l'établissement et que ce dernier répond à des règles.

**Mme El Mokrani Tomassone** répond que pour voter le budget de l'établissement il est important d'avoir connaissance de la ventilation par composante.

**Le Président** insiste sur le fait qu'il s'agit d'un acte réglementaire. Il précise néanmoins qu'aucune des composantes n'aura moins que ce qu'elle a demandé dans la mesure où la demande n'est pas supérieure à l'année précédente.

**M. Bourson** remarque sur la pièce D (annexe 4 à la circulaire du 22/11/2007), qu'il est noté « présentation des ressources par origine de l'établissement 2013 ».

**Mme Carpentier** répond qu'il s'agit d'une erreur il faut lire 2014 et non 2013.

**Le Président** propose de passer au vote :

**Le Conseil d'administration approuve par 24 voix pour et 6 voix contre le budget agrégé de l'Établissement pour l'année 2014**

## **2/ Budget de gestion agrégé 2014 de l'établissement – Présentation des dépenses par destination et par masse**

**Le Président** propose de voter le budget agrégé de l'établissement – Présentation des dépenses par destination et par masse.

**Le Conseil d'administration approuve par 24 voix pour et 6 voix contre le Budget de gestion agrégé 2014 de l'établissement – Présentation des dépenses par destination et par masse.**

## **3/ Budget de gestion agrégé 2014 de l'établissement – Présentation des ressources par origine**

**Le Président** propose de passer au vote sur le budget agrégé de l'établissement – Présentation des ressources par origine.

**Le Conseil d'administration approuve par 24 voix pour et 6 voix contre le Budget de gestion agrégé 2014 de l'établissement – Présentation des ressources par origine**

## **4/ EPRD 2014 : Fondation Universitaire AMU**

**Mme Mauriat** demande si le fonds de roulement de la fondation et le fonds de roulement de l'Université sont distincts.

**Mme Carpentier** répond qu'ils sont agrégés mais distincts.

**Le Conseil d'administration approuve par 24 voix pour et 6 voix contre l'EPRD 2014 : Fondation Universitaire AMU**

## **5/ EPRD 2014 : Fondation IMERA**

**Le Président** propose de voter le budget de la Fondation IMERA.

**Le Conseil d'administration approuve par 29 voix pour et 1 abstention l'EPRD 2014 : Fondation IMERA**

## **6/ EPRD 2014 : Fondation A\*MIDEX**

**Le Président** propose de voter le budget de la Fondation A\*MIDEX.

**Le Conseil d'administration approuve par 24 voix pour et 6 voix contre l'EPRD 2014 : Fondation A\*MIDEX**

## **7/ EPRD 2014 : Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juive**

**Le Président** précise qu'il s'agit d'un Service Commun auquel les Universités de Nice, Avignon et Toulon participent.

**Le Président** propose de voter le budget de l'Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juive.

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'EPRD 2014 : Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juive**

#### **8/ EPRD 2014 : Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé**

**Le Président** propose de voter le budget agrégé du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'EPRD 2014 : Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé**

#### **9/ EPRD 2014 : Coordination Nationale pour la Formation en Microélectronique**

**Le Président** propose de voter le budget de la Coordination Nationale pour la formation Microélectronique

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'EPRD 2014 : Coordination Nationale pour la Formation en Microélectronique**

#### **10 / Plafonds d'emplois et de masse salariale**

**Mme Mauriat** note une augmentation importante par rapport à l'an dernier.

**M. Verhaeghe** précise que cela s'explique par 90 postes (80 + 10) pour Amidex et les contrats de recherche.

**Mme Mauriat** demande si cela signifie que les contractuels « recherche » voient leurs contrats financés sur des contrats de recherche et demande si les 80 emplois sont financés sur Ressources propres

**M. Verhaeghe** répond qu'il s'agit d'un plafond, qu'il n'y a aucune obligation à l'atteindre, qu'il s'agit d'une sécurité.

**M. Bourson** note que le plafond d'emplois d'État reste stable par rapport aux années précédentes alors qu'il y a des besoins réels. Il fait également une remarque sur la GIPA, et souligne que c'est la fin de la garantie du pouvoir individuel d'achat.

**Le Président** propose de passer au vote sur les plafonds d'emplois

**Le Conseil d'administration approuve par 24 voix pour et 6 voix contre les plafonds d'emplois**

## **11 / Plan Pluriannuel d'Investissement**

**Le Président** propose de voter le Plan Pluriannuel d'Investissement

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan pluriannuel d'investissement**

## **12 / Budget Propre Intégré IUT**

**M. Provansal** regrette que le budget n'ait pas été voté au Conseil d'Institut. Il déplore également qu'à l'intérieur des ressources propres la taxe d'apprentissage ne soit pas distinguée.

**Le Président** précise que ces données seront présentées lors du Conseil d'Institut.

**M. Bourson** mentionne que la présentation ne fait pas apparaître la campagne d'emplois pour les BIATSS et c'est la même problématique pour les enseignants-chercheurs. Il indique également qu'en septembre a eu lieu une réunion avec la gouvernance qui présentait le budget par département. Le budget laissait apparaître environ 10 % de moins par département pour se rapprocher du PPN.

**Le Président** répond qu'il n'y a pas 10% de crédits en moins. Il précise que le taux d'exécution du budget est d'environ 85%. Les 15% restant représentant une masse financière importante. Il faut en tenir compte lors des arbitrages.

**Mme Mauriat** demande si les budgets de toutes les composantes ont été construits sur le même modèle.

**M. Verhaeghe** répond par la positive. En revanche, il précise que certaines composantes ont un montant de ressources propres qui leur permet d'être moins dépendantes de la dotation de l'Université.

**Le Président** propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve par 24 voix pour et 6 voix contre le Budget Propre Intégré IUT**

**Mme Carpentier** présente une brève introduction du nouveau décret sur la GBCP qui sera évoqué en collaboration avec Madame Leclercq lors d'un prochain CA. Elle en profite pour remercier les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget à savoir l'agence comptable, la DRH, la DPCG et les équipes DAF.

**Le Président** souhaite adresser à son tour ses remerciements à la DAF, la DRH, à la DPIL, à la DPCG, à l'agence comptable et aux composantes pour leurs hautes compétences et le travail effectué.

Il souligne que la construction du budget a été un travail considérable avant de pouvoir le présenter au Recteur.

## **VI / Régime de remboursement des déplacements à l'étranger pour la Recherche : complément**

**Mme Carpentier** revient sur la présentation du régime de remboursement des déplacements à l'étranger pour la recherche du mois précédent qui ne faisait pas mention d'Amidex. Elle précise que c'est un oubli et que la délibération sera ainsi complétée.

Le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le Régime de remboursement des déplacements à l'étranger pour la Recherche : complément**

## **VII / Liste des contrats ouverts en ressources affectées au 30 novembre 2013**

Pour information

## **VIII / Récapitulatif trimestriel (4<sup>e</sup> trimestre 2013) des décisions et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration**

Pour information

**Le Président** souhaite en conclusion dire un petit mot aux étudiants qui siègent pour la dernière fois en CA pour les remercier de leur investissement, de leur présence assidue et de leur soutien à chaque fois que cela a été nécessaire.

Il souligne que c'est une bonne expérience pour eux-mêmes en termes de formation pour les débats, les argumentaires, les positionnements...

## **IX / Questions diverses**

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

Fait à Marseille, le 12 janvier 2014

Le Président de l'Université d'Aix Marseille  
Yvon BERLAND

